PAR GEO. ST-PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

EXCHANGE BANK versus PELICAN CRACKER FACTORY, No 84,837, COUR CIVILE DE DISTRICT.

JEUDI, 10 DECEMBRE 1908,

A MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES,

811 Rue Baronne,

LA PLUS BELLE, LA PLUS MODERNE ET LA MIEUX INSTALLEE

FABRIQUE DE BISCUITS et de GATEAUX DE FANTAISIE

AU SUD,

Se Composant de TOUTE L'INSTALLATION de la susdite fabrique, avec toutes ses Machines, ses Accessoires, Fours, etc., conformément à un inventaire détaillé sur filière à mon bureau.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté le 19 octobre 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée. Je vendrai à l'heure et l'endroit ci-dessus mentionné, comme suit à savoir:

Cinq certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Julia, Foucher (maintenant Constance) et St Joseph et désignés par les numéros huit, neuf, dix, Onze et Douze sur un plan fait par L. Bringier, voyer général, sous la date du 19 février 1836 et déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, alors un notaire en cette ville, et désignés par les mêmes numéros sur un devis par Edgar Pilié, voyer, sous la date du 6 mai 1901, annexé à un acte pardevant Abraham Goldberg, notaire, le 24 janvier 1906, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun vingt cinq (25) pieds de face à la rue Magasin par les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot No 8 a une profondeur de cent vingt et un pieds sept pouces et deux (121-7-2); le lot No 9 a une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes (127-10-5) sur la ligne le séparant du lot No 10, et sur la ligne du côté opposé qui le sépare du lot No 8 il y a une première profondeur de cent vingt et un pieds sept pouces et deux lignes (121-7-2), à laquelle profondeur il s'allonge à un angle droit vers la rue St Joseph quinze pieds cinq pouces et six lignes (15-5-6), de là il y a une autre profondeur de six pieds trois pouces et trois lignes (6-3-3) jusqu'à sa ligne du fond sur laquelle il y a une largeur de neuf pieds six pouces et deux lignes (9-6-2). Les lots Nos 10, 11 et 12 ont chacun une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes (127-10-5).

Aussi un morceau ou portion de terre contigu audit lot No 8 sur le côté vers la rue Julie ayant une façade de dix pieds sur la rue Magasin par une profondeur de cent vingt et un pieds, sept pouces et deux lignes [121-7-2] entre lignes parallèles, autrefois usé comme une allée aux dits cinq lots, étant la même propriété acquise par la Pelican Cracker Company de Isidore Heckinger le 9 octobre 1906, enregistré C. O. B. 212 folio 228.

ECURIE.

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes avantages et prescriptions qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, Felton, St Thomas, St André et Chippewa; ledit ilet est originalement désigné par le numéro 35, et maintenant par le numéro 68, un desdits lots est désigné par le numéro 27 d'après un plan dressé par Hugh Grant, voyer de ville de Lafayette, daté [illegible] 1847 et déposé comme plan No 50 du livre des plans No 2 de William Christy, autrefois un notaire de cette ville, et mesurant trente deux pieds (32) de la rue Ste Marie sur cent vingt neuf pieds dix pouces et trois lignes [129-10-3] en profondeur entre lignes parallèles et l'autre lot est désigné par le numéro 28 sur un plan dressé par C. A. Heddin, ingénieur civile le 17 décembre 1851 et déposé en l'étude de H. B. [illegible], ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure trente cinq pieds huit pouces et six lignes [35-8-6] de face à la rue Ste Marie sur cent quatre vingt pieds [180] de profondeur entre lignes parallèles.

Les dits lots sont aussi désignés par les mêmes numéros et l'on dit qu'ils ont les mêmes mesures sur un plan d'arpentage fait le 24 août 1904 par Alfred Theard, ingénieur civil, une copie duquel est annexé à un acte pardevant Fred C. Marks, notaire, de cette date et portant la date du 6 septembre 1904.

Etant la même propriété acquise par achat de J. J. Drawe, enregistré dans le bureau des transferts livre 203 folio 7 et enregistré au bureau des hypothèques livre 784 folio 715.

Les améliorations comprennent la magnifique bâtisse en brique à quatre étages rue Magasin, courant à travers de la rue Constance, à la portée des "switch tracks" et tous les agréments et offrant une splendide occasion pour site de manufacture.

Les machines contenues en ces lieux seront vendues avec la bâtisse, et consistent en quatre fours à cuire tout neufs, machines à vapeur, chaudières, pompes "air compressor", chaudière en cuivre, sécheurs et toutes ces installations complètes d'une boulangerie modèle et de haute classe.

L'écurie de la rue St-Thomas est centralement située, construite en brique, bien adaptée pour les nécessités d'une manufacture et bien installée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans, la portion du crédit devant porter intérêt au taux de 6 pour cent par an et devant être garantie par hypothèque et lien de vendeur. L'assurance sur les améliorations de la propriété. La clause pour le paiement des honoraires d'avocat sur le montant en cas de procès ou de défaut sur les billets et toutes les clauses nécessaires et usuelles de sécurité. L'acquéreur devant déposer 10 0|0 du montant de son enchère au moment de l'adjudication et payer pour l'acte de vente pardevant.

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.

MM Titche et Rogers, Parkerson Bruenn et Brazeale, avocats pour le Receveur.
8 nov—8 15 22 29—dec 6 10

George G. Friedrichs.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

La balance du fond de magasin de Friedrichs, Young & Taney, Ltd., 132 rue Chartres

NATTES, TAPIS, LINOLEUMS, "STORES", ETC., ETC.

In re George G. Friedrichs vs Friedrichs, Young & Taney Ltd.
No 86,131—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D

PAR GEO. G. FRIEDRICHS, Encanteur VENDREDI, le 27 novembre 1908, à 11 heures a. m., sur les lieux No 132 rue Chartres, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour, signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée:

La marchandise de Friedrichs, Young & Taney Ltd restant non vendu, consistant en nattes, tapis descentes de lits, "crumb cloth", lingerie, coco matting, tapis en caoutchouc, décoration de papier, écrans, INSTALLATION DE BUREAU, COMPTES COURANTS, Etc.

German American Savings Bank & Trust Co., receveur.
L. H. Hoover, avocat.
16 nov—16 22 25 26 27

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES AMELIOREES DE VALEUR

DU PREMIER DISTRICT,

1201 et 1203 rue Fréret et 2519 rue Erato.

Succession de Mme Catherine Kelly, veuve d'Anthony Mackey.

No 87,097—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—Il sera vendu JEUDI, 3 Décembre 1908 à midi à la

BOURSE D'ENCAN DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE ENTRE LES RUES UNION ET GRAVIER.

EN vertu de et conformément à un ordre daté du et signé le 28 octobre 1908, par l'honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet No 382, borné par les rues Fréret, Locust, Clio et Erato, lequel terrain est désigné par le No 3 sur un plan de B. F. Nicholls, architecte, en date du 27 février 1852 et déposé en l'étude de T. Nicholls, alors notaire, et forme le coin des rues Fréret et Clio et mesure d'après ledit plan, vingt neuf pieds, quatre pouces et trois lignes de façade à la rue Fréret sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces et deux lignes, entre lignes parallèles, et aussi une certaine langue de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent ou en quelque sorte en faisant partie située dans le même district et carré d'ilet que la propriété ci-dessus décrite, laquelle langue de terre est contigue au terrain No 3 et se compose d'une partie du terrain No 2 figurant sur un plan dressé par A. G. Blanchard, député voyer de la ville, daté du 17 janvier 1882; laquelle langue de terre mesure trois pieds de façade rue Fréret, du côté touchant au terrain No 3 par une profondeur uniforme de soixante trois pieds, entre lignes parallèles. Etant la même propriété qu'avait achetée Mme Catherine Kelly, veuve d'Antoine Mackey, de l'association de Homestead du People par un acte pardevant Theodore G. Spitstadts, notaire, le 27 août 1898, enregistré dans le C. O. B. 167, folio 712.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Locust, Fréret et Clio, lequel lot est désigné par le numéro 4 sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. McJones, ancien notaire en cette ville, le 29 décembre 1868, et, d'après quel plan, ledit lot mesure vingt six pieds, sept pouces et deux lignes de face sur la rue Erato sur une profondeur de soixante-six pieds entre lignes parallèles, et aussi une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon situés dans les mêmes district et ilet que la propriété ci-dessus décrite laquelle portion de terre est prise de et forme l'extrême arrière partie du lot désigné par le numéro 13 sur un plan de A. S. Phelps, et mesure trente deux pieds de large sur l'extrême ligne la plus proche et parallèle à la rue Fréret, trente deux pieds sur la ligne de côté opposé courant parallèlement avec la rue Locust et la séparant de la portion de face dudit lot original et vingt six pieds sept pouces et deux lignes courant parallèlement avec la rue Erato et Clio. Ledit lot No 13 dont la portion décrite est l'extrême arrière-partie, mesurant dans le principe, d'après ledit plan de Phelps voyer, trente deux pieds de face à la rue Locust sur une profondeur de 126 pieds sept pouces et deux lignes. Etant la propriété acquise par feu Mme Catherine Kelly, veuve de Anthony Mackey, de People's Homestead Association, par acte pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, le 18 septembre 1897, enregistré dans le C. O. B. 168, folio 72.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a à un ou deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit sera représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale et privilège sur la propriété avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses de sécurité usuelles. 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant payer en sus de son enchère toutes les taxes sur la propriété pour l'année 1908 et faire un dépôt de 10 0|0 pour cent du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour sceller la vente. Acte pardevant Ulysses Marinoni, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs.

1 nov—1 8 15 22 29—déc 3

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin J. Leroy.

No 73,348—Cour Civile de District.

Jeudi, le 17 décembre 1908 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières

No 311 RUE BARONNE.

10 terrains élégants pour bâtir sur la rue Arts, entre les rues Johnson et Prieur, bornés par la rue Painters, à moins d'un ilet ou deux de la rue Villeré, maintenant en opération.

Conformément à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté le — novembre 1908, dans l'affaire ci-dessus nommée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Dix (10) certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Arts, Johnson, Prieur et Painters. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Arts et Johnson et mesurant 32 pieds de face à la rue Arts sur 110 pieds de face et profondeur sur la rue Johnson; les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 faisant face à la rue Arts et mesurant chacun 32 pieds sur ladite rue Arts sur une profondeur entre lignes parallèles de 110 pieds, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Arts et Prieur et mesurant 32 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Arts sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 110 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en plus du prix d'achat les taxes de l'année 1908 et de payer pour l'acte de vente pardevant Anthony J. Rossi, notaire, et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

GEO. ST-PAUL.
Encanteur No 137 rue Carondelet.
Frank T. Echasseal, avocat pour la tutrice du mineur.
15 nov—15 22 29—déc 6 13 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Jeudi, 3 Décembre 1908.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à Midi.

Succession de Mme Sarah McDermott.

No [illegible]—Cour Civile de District.

Le Magnifique Cottage Simple No 2511 Rue Gravier.

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 27 octobre 1908, je vendrai au moment et à l'endroit susmentionnés la propriété suivante: Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No 3 de l'ilet No 48 sur un plan particulier déposé en l'étude de P. Lacoste, ancien notaire en cette ville; ledit lot mesure trente et un pieds sept pouces trois lignes de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et forme partie d'une plus grande portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en billets de lien de vendeur de l'acquéreur, avec intérêt au taux de 8 pour cent de la date de la vente jusqu'à complet paiement avec toutes les clauses de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant M. [illegible], notaire, aux frais de l'acquéreur et un dépôt de 10 pour cent au prix d'achat au moment de l'adjudication.

GEO. ST-PAUL, Encanteur
No 137 rue Carondelet.
[illegible] & Benedict, avocats.
1 nov—1 8 15 22 29—déc 3

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTES PAR LE SHERIF

[illegible]

Vente du contenu et installations etc. d'une buvette au No 401 rue Bourbon coin Conti

Aussi un Cash Register.

[illegible] vs [illegible]

Albert Galatas

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 87,402 — En vertu d'un ordre de vente daté le 13 novembre 1908 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique aux lieux ci-après désignés le MARDI [illegible] novembre 1908, à 1 heure p. m. la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 401 rue Bourbon, coin de la rue Conti.

Le comptoir, outils et installations, marchandises, meubles, vins, liqueurs et autres articles et stock, etc., de la buvette sur lesdits lieux d'après inventaire enregistré.

Aussi un Cash Register.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Oscar Schreiber, avocat pour les demandeurs.
14 nov—14 au 17 nov.

Will J. Morgan.

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

1. Maison Simple à 2 Etages, 1523 Rue Conery.
2. Maison Simple à 2 Etages, 1118 Avenue Washington.
3. Cottage Simple, 917 Rue Milan.
4. Maison Double en Bois Couverte en Ardoises, 617-619 Avenue Washington.
5. Cottage Double en Bois Couvert en Ardoises, 3015-3017 Rue Annonciation.
6. Cottage Double en Bois Couvert en Ardoises, 621-623 Avenue Washington.
7. Cottage Double en Bois Couvert en Ardoises, 4721-4723 Rue Constance.
8. Propriété Commerciale, 520 Rue Magazine.
9. Attrayant Cottage Simple sur Cinq Terrains, 1013 Rue Sixième.
10. Cottage Double, 2841-2843 Rue Constance.
11. Deux Beaux Terrains pour Bâtir, Rue Sixième, Formant le coin de Constance.

Succession de Vve John Blank.

No 87,041—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, daté du et signé le 29 octobre 1908 et adressé à Will J. Morgan, Encanteur, je vendrai à l'encan, le JEUDI, 10 décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite:

1° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, St-Charles, Prytanée et Conery, désigné par le No 37 et mesurant trente pieds sept pouces et trois lignes de face rue Conery sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison de résidence simple à 2 étages portant le No 1523 rue Conery, louée $144.00 par an.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et servitudes y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Camp, Sixième et Magasin, désigné par le lot No 3 sur un plan de M. Brosseau, ingénieur de ville, le 12 décembre 189[illegible], enregistré dans l'affaire intitulée Mme John Blank vs Mme Catherine McDonald, No 51,723 Cour Civile de District d'après le quel ledit lot 29' 8" 2''' sur l'avenue Washington, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de 90' 5" 1''' et est sujet à une servitude continue de support sur l'étendue mesurant 30' 1" 2''' en longueur sur une profondeur de 6' 3" dans le fond du lot 2 sur ledit plan, lequel lot 2 mesurant 30' 1" 2''' de face à la rue Magasin sur 120' de profondeur entre lignes parallèles comme il est établi par le jugement de la Cour d'Appel pour la paroisse d'Orléans par le jugement rendu dans ladite affaire le 16 mars 1900 sur l'appel No 2043 du dossier de ladite Cour d'Appel.

Les améliorations comprennent une maison de résidence simple à deux étages converte en ardoises, portant le No 1118 avenue Washington et louée à bail jusqu'au 30 septembre 1909 pour $300.00 par an.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Milan, Magazine, Camp et Marengo, et désigné par le No cinq et mesurant trente pieds de face à la rue Milan par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles suivant un plan lithographique déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations se composent d'un cottage simple couvert en ardoises connu comme le No 917 de la rue Milan, loué à raison de $132 par an.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Quatrième, Fulton et Chippewa, désigné comme lot No quatre sur un plan dressé par B. Buisson, arpenteur le vingt-six mars 1840, déposé comme plan No 56 en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire. Ledit lot mesure, en mesure américaine trente-un pieds de face à l'avenue Washington sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison double recouverte en ardoises, connue sous les Nos 617-619 Washington, louée à raison de $336.00 par an.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Septième, Huitième et Laure, désigné par le No [illegible] sur un plan dressé par Charles A. de Armas sous la date du 11 septembre 1868 et mesurant trente-deux pieds sur la rue Annonciation par cent dix pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme 3015-3017 rue Annonciation, contenant cinq chambres de chaque côté, loué pour $264 par an.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue Washington, les rues Chippewa, St-Thomas et Quatrième, et mesurant trente un pieds neuf pouces de face à l'Avenue Washington par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles suivant un plan fait par Louis H. Pilié, arpenteur de ville, sous date du 26 avril 1860, et déposé pour référence en l'étude de O. E. Fortier, ancien notaire en cette ville, comme plan No cinquante-deux du Livre de Plans No un et ledit lot est désigné par le No cinq sur un plan dressé par Pecquet et Grampon, daté du 16 mars 1866.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises connu par les Nos 621-623 avenue Washington, loué à raison de $258 par an.

7° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé à Bouligny, maintenant le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 6 dans l'ilet 24, borné par les rues Magazine, Valence, Constance et Bordeaux d'après un plan dressé par L. Surgi, le 2 janvier 1837, un devis duquel plan est annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 24 septembre 1845; lequel dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Constance sur quatre-vingt dix neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois couvert en ardoises contenant cinq chambres de chaque côté et connu comme les Nos 4721-4723 rue Constance. Loué $216 par an.

8° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistent en une bâtisse en briques à quatre étages portant le No 6—(vieux No 88) rue Magazine, et ses dépendances, situé dans la municipalité No Deux maintenant Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Poydras, Foucher (maintenant Constance) et Lafayette et désigné par le No Un sur un plan dressé par A. G. Blanchard, alors un des voyers du district de la dite municipalité sous la date du 14 mars 1849 et annexé à un acte passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, le 20 février 1850, lequel dit lot mesure d'après ledit plan vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine, et vingt-six pieds six pouces de largeur dans le fond et face à la rue Foucher par une profondeur de cent quarante-sept pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne vers la rue Poydras, et cent quarante-huit pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot No deux.

Les améliorations consistent d'un grand magasin à quatre étages avec devant en briques pressées connu comme 520 rue Magazine, maintenant loué à bail jusqu'au 30 septembre à $1,350 par an.

9° Une certaine étendue de terre consistant de cinq terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville désignés par les Nos vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit dans l'ilet No 60, borné par les rues Magazine, Constance, Sixième et l'Avenue Washington sur un plan déposé comme No 32 en l'étude du G. R. Stringer, ancien notaire, lesquels dits lots mesurent, à savoir: Les lots 24, 25, 26 et 27 chacun trente-un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Sixième sur cent vingt pieds, neuf pouces de profondeur, et le lot No 28 trente pieds de face à la rue Constance sur cent vingt six pieds six pouces de profondeur.

Premièrement—Un grand et magnifique cottage simple avec vestibule dans le centre, grande cour et jolie écurie, connu comme le "Blank Home Stead", ou No 1013 rue Sixième situé sur les lots 24 et 25 ci-dessus décrits. Possession immédiate si on désire.

Deuxièmement—Cottage double en bois couvert en ardoises avec bâtisse à deux étages dans le fond, connu comme Nos 2841-2843 rue Constance, laquelle propriété est maintenant louée à raison de $282.00 par an situé sur le lot 28.

Troisièmement—Deux beaux terrains pour bâtir, lots Nos 26 et 27 ci-dessus décrits.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a en un, deux ou en un, deux et trois ans de crédit à l'option de l'acquéreur, représentée par les billets ou billets de l'acquéreur portant 8 pour cent [illegible] d'intérêt de la date du jour de l'adjudication jusqu'à paiement garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1908 et l'acte de vente sera passé au choix de l'acquéreur, pour l'acte de vente devant être passé pardevant Felix J. Dreyfous, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

WILL J. MORGAN,
Encanteur, 331 rue Carondelet.
Dart & Kernan, avocats.
1 nov—1 8 15 22 29—déc 1

Harry W. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTENTION LITTERATEURS ET CONNAISSEURS!

BEAUCOUP DE JEUX ET DE LIVRES ET DIVERS VOLUMES DE VALEUR — Quelques uns sans autre édition en Louisiane et plusieurs copies d'Editions Limitées — [illegible] installation moderne d'électricité. Jolis meubles de Bureau. Instruments de [illegible]

A l'Encan au No 637 rue Canal, près de la rue Royale, MERCREDI, le 18 novembre à 10 heures a. m. précises.

Dans l'affaire de la Succession du Dr Waldemar Bills, No 87,691 de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

Conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour ci-dessus, daté et signé Nouvelle Orléans 1 novembre 1908, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, d'après l'inventaire enregistré tout les effets mobiliers ci-dessus décrits.

Conditions—Comptant. Sans limite.

HARRY W. FITZPATRICK
Encanteur, Bureau 316 rue Carondelet.

Un catalogue de la collection de livres de valeur ci-dessus sera envoyé par la poste sur demande aux acheteurs en perspective.
6 nov—6 8 15 15

Friedrichs & Redersheimer.

Terrain de Choix pour Bâtir dans le Sixième (6) District.

Succession de Joseph John Bruck.

No 86,632—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER —G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau No 826 rue Commune — MARDI, le 8 décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 juillet 1908 et d'un autre ordre daté le 18 août 1908 et le 3 septembre 1908 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés foncières comme suit décrites, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues State, Preston ou Annonciation, Market ou Laurel et la ligne de Hurstville, étant l'ilet désigné par le No huit (8) dans le plan original de Bloomingdale, aussi sur un plan fait par A. G. Blanchard, député voyer de ville, sous la date du 13 mai 1875, et annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le 28 mars 1885, laquelle dite portion de terre en ceci désignée mesure 154 pieds et 10 pouces de face à la rue Annonciation ou Preston, 150 pieds 2 lignes de profondeur sur la ligne le séparant de la propriété appartenant autrefois à C. Hurat et maintenant nommée Hurstville, 150 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposée à plus près de la rue State et 152 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne du fond, laquelle portion de terre comprenant 5 lots désignés par les lettres A, B, C, D et E. Le tout d'après un plan et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 11 septembre 1895 et annexé pour référence à l'acte d'achat ci-après mentionné pardevant moi, notaire, le 30 septembre 1895.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un, deux et trois ans pour des billets des acquéreurs, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0|0 pour lier la vente.

L'acte de vente pardevant M. Bossière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.
Jage F. McGloin, avocat.
7 nov—7 8 15 22 29—déc 6 à date

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John L. Kennedy vs James D. L. Mullen et Thos. J. Mullen.

No 82,843—Division E—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

POUR UN PARTAGE

Vente de Propriété Foncière en la Paroisse St-Tammany, Lne.

Je, Auguste Huard, un encanteur en cette ville, conformément à un jugement rendu et signé en Cour ouverte le 9 octobre 1908 et signé en Cour ouverte le 15 octobre 1908, dans l'affaire ci-ceci, il sera vendu à l'enchère publique le MERCREDI, 18 novembre 1908, à midi, à la Bourse d'Encan de Huard, No 239 rue Bourbon, en cette ville, la propriété foncière comme suit à savoir.

Deux lots de terre, s'étendant et étant situés dans la paroisse de St-Tammany, Etat de la Louisiane, désignés par Nos Deux et Trois (2 et 3) et faisant face à la rivière Tchefuncta et mesurant en superficie, ledit lot No 2, cinquante-sept et 50/100 arpents (47 [illegible]) et ledit lot No 3 quarante-neuf 70/100 (49 70-100) arpents, bornés au nord par les terres de Nick Paresi et au sud par le lot No 4, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances. Le tout d'après un plan dressé par Mathew Dicks, voyer de la dite paroisse St-Tammany, le [illegible] 1870, moins la propriété décrite comme suit, vendue à Edmond Barrington: à partir du point cinquante-deux et demi pieds [illegible] dans la ligne du lot No Dix (10) jointe les rives de la rivière Tchefuncta de là dans une direction nord au long de ladite rivière audit point de la jonction dudit lot No 10 (10) sur la ligne de borne du nord, sept cent quatre-vingt cinq pieds (785' 0" 0"') à une ligne de borne ouest du lot quatre (4) de là dans une direction nord au long de ladite ligne de borne dudit lot quatre (4) cent cinquante pieds (150' 0" 0"') de là dans une direction sud sur une ligne droite à un point du commencement. La dite propriété étant comprise dans les lots Deux et Trois (2 et 3), d'après un jugement à conditions d'une moitié comptant et la balance en un an avec des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale portant 7 0|0 d'intérêt par an, 10 0|0 d'honoraire d'avocat en cas de procès, les taxes de 1908 devant être assumées par l'acquéreur. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, ladite propriété étant plus complètement décrite sur un plan et voyer fait par Howard Burns, député voyer de la paroisse St-Tammany, daté le [illegible] octobre 1908 et enregistrée en l'affaire ci-dessus.

AUG. HUARD, Encanteur.
Bureau, 239 rue Bourbon.
Voyez l'arpentage à la Bourse.
18 oct—18 25—nov 1 8 15 18

Jas A. Brennan. et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Simple de Valeur sur Deux Terrains,

1912 rue Foucher, entre les rues Dryades et Rempart.

A un jet de pierre de la Nouvelle Ecole Kruttschnitt

Cinq arpents de terre sur le L. & N. Railroad à la Station de Lee.

Succession de Mme Hill, veuve de Andrew W. Page.

No 87,375, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 1er décembre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 23 octobre 1908, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la moitié indivise d'intérêt dans les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Foucher, Amelia, Dryades et Rempart désignés comme lots trois et quatre, ilet désigné par le numéro municipal 460 lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt huit (28) pieds de face à la rue Foucher sur cent (100) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le tout d'après un devis annexé à un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 24 mai 1886. Acquis le 9 mai 1893 enregistré au Bureau des Transferts, livre 170, folio 473. Les améliorations comprennent un cottage simple, 1912 rue Foucher, contenant deux chambres et cuisine, retiré de la banquette près de l'école Kruttschnitt et toutes espèces de chars.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé à la Station Lee, sur le L. & N. R. R., dans le Troisième District de cette ville, mesurant un arpent de face sur ledit L. & N. R. R. sur cinq arpents de profondeur et est borné en dessus par des terres appartenant à Isaac Davis et au dessous par des terres appartenant à ou appartenant autrefois à La fayette Lewis, acquis le 17 juillet 1896 enregistré en le Bureau d[e]s transferts, livre 156, folio 552.

Conditions—Comptant. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire aux frais de l'acquéreur.

30 oct—nov 1 8 15 22 29—déc 1

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Propriété dans le Troisième District.

COTTAGE DOUBLE,

1940-1942 rue des Français,

Au coin de la rue Johnson.

Aussi, deux bâtisses à l'arrière faisant face à la rue Johnson.

Dans l'affaire de John Lestelle et al vs Andrew Schneider et al.

No 80,078—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 720 rue Union—MARDI, 1er décembre 1908, à midi à la Bourse d'Encan des Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, en vertu d'un et conformément à un jugement rendu le 19 octobre 1908 et signé le 23 octobre 1908, par l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le lot A dans le carré d'ilet No 974 borné par les rues Français, Johnson, Frenchmen et Galvez, [illegible] Enghien Prieur [illegible] devant un [illegible] sur un plan et certificat d'arpentage par D. E. Seghers et dits voyers en date du 25 avril 1908 annexé à un acte passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 6 mai 1908, d'après lequel arpentage ledit terrain mesure 35 pieds, 7 pouces de façade à la rue des Français sur une profondeur et façade rue Johnson de 81 pieds, 9 pouces, 4 lignes entre lignes parallèles. Il forme le coin des dites rues. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, 1940-1942 rue des Français, contenant de chaque côté 2 chambres, hangar, cuisine et cour.

2° Un certain morceau de terre contigu au précédent, désigné à l'arrière par la lettre C sur le plan sus mentionné et mesurant d'après ce plan 46 pieds, 1 pouce, 1 ligne de façade rue Johnson, sur 68 pieds 11 pouces, 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations se composent de deux bâtisses en bois ayant environ 4 chambres et des bâtisses de dépendance.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste en billets des acquéreurs, payables en 1 et 2 ans de la date de l'adjudication portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, payable annuellement, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et par les clauses usuelles, comprenant le transfert de l'assurance, les honoraires d'avocat, en cas de procès etc. Les acquéreurs, en outre, assumant les taxes pour l'an 1908 et faisant un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, et payer aussi les coûts des actes de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire.

30 oct—30—nov 1 8 15 22 29—déc 1

Terrains de Valeur dans le Septieme District

SUCCESSION DE JAKE TURNER.

No 87,149, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIV. B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur. Bureau 802 rue Perdido—Il sera vendu à l'encan publique JEUDI, le 3 Décembre 1908 à midi à la BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre signé et daté le 28 octobre 1908, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 502 borné par les rues Washington (maintenant Fern), Bernadotte, Forshey et Quinzième, d'après un plan de W. H. Williams, voyer daté du 28 et du 31 janvier 1869, déposé en l'étude de J. D. Augustin, ancien notaire en cette ville, ledit lot est désigné par le numéro vingt sept, et mesure d'après le plan par C. Ulisse Lewis, député voyer de ville le 3 juillet 1893 annexé à un acte pardevant Fred. Deibel, notaire, le 17 juillet 1893, vingt cinq pieds trois et un demi pouce de face à la rue Bernadotte sur cent neuf pieds dix pouces et cinq et trois quarts de lignes en profondeur sur le côté du lot 26, et cent cinq pieds neuf pouces et sept trois quarts de lignes de profondeur sur le côté du lot 28, et a vingt cinq pieds de largeur dans le fond.

A acquis par Jake Turner de H. C. Green, pardevant N. B. Trist, notaire, le 4 novembre 1898 C. O. B. 171 fol. 24

2° Un certain lot de terre avec les améliorations, etc., situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington (maintenant Fern) Bernadotte, Forshey et Quinzième, d'après un plan de W. H. Williams, voyer, daté le 28 et 31 janvier 1869, déposé en l'étude de J. D. Augustin, notaire. Ledit lot est désigné par le No vingt huit et mesure d'après le plan par C. Ulisse Lewis, député voyer de ville, le 3 juillet 1893 en l'étude de Fred. Deibel, notaire, le 17 juillet 1893, vingt cinq pieds trois pouces un tiers de face à la rue Bernadotte sur cent cinq pieds neuf pouces et sept trois quarts de lignes de profondeur sur le côté du lot 27, et cent un pieds neuf pouces et deux lignes et demie du profondeur sur le côté de la rue Quinzième, et vingt-cinq pieds de largeur dans le fond.

Acquis par Jake Turner de H. C. Green par acte pardevant N. B. Trist, notaire, passé le 4 novembre 1898, C. O. B. 171 fol. 24.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a payable en un an avec 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantie par lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes de l'année 1908 en dehors du prix de l'adjudication et déposer avec l'encanteur 10 0|0 du prix de leur achat pour garantir la vente. Acte de vente pardevant John Wagner notaire, aux frais de l'acquéreur.

John J. Darrieux, avocat
1er nov—1 8 15 29—déc 3

Ramsey & O'Neal.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage de deux ilets de terre de valeur dans le Sixième District, bornés par la rue Audubon, la Place Audubon, les rues Jeannette, Birch et Green, dans l'affaire de Mme Rose Omner, épouse de Tony Bertucci et als vs les mineurs Frances et Antoine Omner, Numéro 87,011, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans Division E. Par Ramsey & O'Neal Cicero A. Ramsey, encanteur bureau 340 rue Carondelet—MARDI 1er décembre 1908 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre rendu en pleine cour le 13 octobre 1908, et signé le 19 octobre 1908 par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement — Un certain ilet situé à Friburg dans le Sixième District de cette ville, désigné comme l'ilet No 21 borné par les rues Walping ou Jeannette, Wanford ou Birch, Audubon et la Place Audubon aujourd'hui connu sous le nom de propriété Foucher.

Deuxièmement—Un certain ilot de terre situé à Friburg dans le Sixième District de cette ville, désigné comme ilet No 28 et borné par la rue Audubon, la Place Audubon, les rues Wanford ou Birch et Bosco ou Green.

Le tout d'après un plan d'arpentage de D. E. Seghers & fils daté du 21 oct. 1908.

Les propriétés ci-dessus en question sont situées dans une partie du Sixième district qui grandit rapidement étant bien situées et convenables pour le placement de capitaux le spéculateur et celui qui cherche un home.

Conditions—1|3 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le reste devant être représenté par des billets de l'acquéreur de montants égaux payables en un, deux et trois ans après leur date avec intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement garantis par lien du vendeur, hypothèque spéciale et toutes autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur va payer les frais de ou des actes de vente pardevant Ernest Vidrine, notaire, et fera un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

Richard et Vidrine, avocats.
25 oct—25—nov 1 8 15 22 29—déc 1

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jean Baron.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 85,840 —Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Vve Jean Baron, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—E. J. Meral, avocat.
11 nov—11 15 20

Succession de Helen Rebecca Giles

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 86,224—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Huff, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Louis Henry Burns, avocat.
6 nov—6 8 15

Succession de Mme Elise Ellis Bragg

veuve de Braxton Bragg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 87,601—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edward B. Ellis, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Benjamin T. Waldo avocat.
13 nov—13 17 23

ASTHME ET CATARRHE
GUERIS par les CIGARETTES ou la POUDRE ESPIC.
OPPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NÉVRALGIES
Le FUMIGATEUR PECTORAL ESPIC est le plus efficace de tous les remèdes pour combattre les Maladies des Voies respiratoires.
IL EST ADMIS DANS LES HOPITAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
Toutes Pharmacies, 2 fr. la Boite. — VENTE EN GROS: 20, Rue Saint-Lazare, 20, PARIS.
EXIGER LA SIGNATURE CI-CONTRE SUR CHAQUE CIGARETTE